COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 28 AVRIL 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia-Mr COLLOMB Denis- Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence - Mr PETIT Frédéric- Mme CHALANDON Bernadette- Mr SANCHEZ Sylvain - Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile -

Absents excusés: Mme RIVOLLIER Jeanine - Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime - Mr FOL Daniel (Mandat à Mr BLEIN Gilbert)

Absents: Mr DUPEUBLE Philippe – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie-

Mme DEJOIN Florence a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) Suite à l'éventuelle acquisition de l'auberge du village et le terrain attenant, autorise Madame le Maire à solliciter les services du Département du Rhône pour l'obtention d'une subvention sur l'exercice 2022.

2) Approuve le devis établi par la société CHALLENGER d'un montant de 3 321 euros HT pour l'acquisition de barrières, vitrines extérieures et divers panneaux de signalisation et sollicite du Département du Rhône l'obtention d'une subvention au titre des amendes de Police sur l'exercice 2022.

3) Approuve les devis établis par la Société LAMBERT Traitement et isolation concernant le traitement curatif et l'isolation des toitures de l'école publique et de la cantine d'un montant HT de 13 224.26 euros, le devis établi par l'entreprise REYNAUD Joel pour la réalisation des travaux de couverture et de zinguerie pour un montant HT de 30 664.50 euros et la proposition financière d'un montant de 12 916.67 euros HT établie par la société CLIMO CONFORT pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque. Sollicite du Département du Rhône et de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention sur l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération.

4) Approuve la convention établie entre la commune de Saint-Martin-en-Haut et la commune de Saint-Clément-Les-Places relative à l'engagement de la commune à participer financièrement aux frais du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

5) Décide d'autoriser Madame le Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel

6) Décide d'adhérer au service mutualisé « Energie et Bâtiment » porté par la CCMDL.

7) Approuve la convention entre la commune de Saint-Clément-Les-Places et le Département du Rhône au sujet des conditions de participation des bibliothèques communales ou intercommunales à l'action Premières Pages.

8) Fixe le tarif de location de la salle de cinéma aux associations communales à partir du 01er mai 2022 à 50 euros.

   - Décide d'établir une convention à chaque utilisation par les associations communales.

9) Est avisé des dépôts d'autorisation d'urbanisme depuis le 29 mars 2022.

10) Comptes-rendus des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN et Gabriel BLEIN :
Concernant les travaux de voirie à réaliser avec le concours de la CCMDL, la commission communale de la « voirie » reçoit Monsieur GALLAND du service voirie de la CCMDL le 06 mai 2022 afin de faire un point sur les travaux à réaliser sur l'exercice 2022. Les chemins du « Paillasson » et « Haut Bois » pourraient être retenus en fonction des estimations financières communiquées.

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :
Une réunion du SIVOS s'est tenue le 11 avril en Mairie de SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE.

Les sujets suivants ont été abordés :
- Plusieurs équipements ont été demandés par le Collège en étroite collaboration avec les élèves afin d'améliorer leur cadre de vie. Le Comité Syndical émet un avis favorable pour subventionner ces demandes.
- Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal 2021 et du Compte Administratif 2021 et Vote du budget primitif 2022
- Reprise des activités, voyages et sorties de nouveau programmés
- Départ de Monsieur BAUDELIN, Principal du collège le 01er septembre 2022 remplacé par Mme MICHEL-BERTHE actuellement principale au collège de LIMAS.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :
Le Comité Syndical du SIEMLY s'est tenu à CHAMBOST-LONGESSAIGNE le 08 avril 2022.

Monsieur CHAVEROT aborde les trois points principaux en matière d'orientation budgétaire :
- L'endettement et notamment la diminution significative des annuités à compter de 2023 ce qui permet d'envisager un recours important à l'emprunt pour le financement d'investissements. Aucun emprunt toxique au SIEMLY.

- La gestion patrimoniale : Le montant des travaux du programme 2022 s'élève à la somme de 8 750 600 euros HT. La proposition du programme 2022 est la suivante :
  - Renouvellement de près de 10KM de canalisations en PVC à GREZIEU LE MARCHE -Les opérations de Lotissement -Les divers et imprévus – Le renouvellement d'équipements et de travaux sur les ouvrages – Des études liées à la gestion du patrimoine – La construction d'un nouveau siège (locaux administratifs et techniques).

- La politique tarifaire : augmentation modérée de la tarification de l'eau au 01/01/2022

11) Questions diverses :

- Décide la réalisation d'un bulletin municipal fin mai 2022.

- Emet une réponse négative à la demande de l'Amicale Laïque pour la mise à disposition d'un local de stockage de cartons de livre dans l'attente de la bourse aux livres qui doit avoir lieu à l'automne 2022.

- Est avisé du passage du service du Département du Rhône (Antiquités et objets d'Art) qui avait pour but de procéder à l'inventaire des objets d'Art situés à l'Eglise.

- Fixe les tours de scrutin à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

- Est informé du passage du service du Département du Rhône pour visualiser les canalisations d'eaux usées sur la RD 101 (Centre du village).

- Est avisé de la présentation du spectacle de fin de résidence par la FABRIK le samedi 07 mai 2022 sous le chapiteau situé à proximité du FOYER RURAL.

- Est informé de la prochaine séance du conseil municipal le 07 juin 2022.

12) Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

La séance est levée à 22H.

Le 29 avril 2022

Le Maire,

Patricia BLEIN